



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGSE-DGDJOGE (10202)

CCTP

AMO ET MISSION DE SYNTHÈSE

JO 2024

Numéro de la consultation : 2020_10202_C0001

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Table des matières

Article 1	Contexte et gouvernance.....	3
Article 1.1	Contexte général	4
Article 1.2	Organisation de la Gouvernance Nationale	4
Article 1.3	Organisation Locale de la Conduite de Projet	5
Article 1.4	Pilotage et supervision de la mission	5
Article 2	Infrastructures et aménagements réalisés pour l'accueil des épreuves olympiques à Marseille - Sites Olympiques	6
Article 2.1	Opérations sur le site du Roucas Blanc	7
Article 2.1.1	- La Marina Olympique – Travaux terrestre.....	8
Article 2.1.2	- Marina Olympique – Travaux village	8
Article 2.1.3	- Marina Olympique – Travaux maritimes	9
Article 2.1.4	- Carrefour Giratoire	9
Article 2.1.5	- Les travaux sur réseaux pluvial et sanitaire.....	10
Article 2.1.6	- La zone containers	10
Article 2.2	Les opérations prévues hors site du Roucas Blanc.....	11
Article 2.2.1	- Les zones de course	11
Article 2.2.2	- L'espace spectateurs.....	12
Article 2.2.3	- Le stade orange vélodrome (zone temporaire).....	12
Article 2.2.4	- Le live site	12
Article 2.2.5	- Zone de départ de la course au large	13
Article 2.2.6	- Mise en accessibilité des stations de métro.....	13
Article 3	Calendrier des opérations.....	14
Article 4	Attendus de la mission.....	15
Article 4.1	Objet de la mission	15
Article 4.2	Documents graphiques.....	15
Article 4.3	Avis sur les dossiers d'études	16
Article 4.4	Participation aux réunions.....	16
Article 4.4.1	- Réunions de synthèse à la charge du titulaire.....	16
Article 4.4.2	- Réunions de coordination des maîtres d'ouvrage.....	17
Article 4.4.3	- Revues de projet.....	17
Article 5	Données d'entrée	18
Article 6	Données de sortie	19
Article 6.1	Format numérique.....	19
Article 6.2	Format papier	19

Liste des acronymes

AMP : Métropole Aix-Marseille-Provence

CIO : Comité International Olympique

CNSJ : Coordination Nationale de la Sécurité des Jeux

COJO : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (Pari 2024)

DAEP : Direction de l'Aménagement de l'Espace Public (AMP)

DEAP : Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial (AMP)

DGAMCS : Direction Générale Adjointe Culture Mer Sports (Ville de Marseille)

DGAVE : Direction Générale Architecture et Valorisation des Equipements (Ville de Marseille)

DGDJOGE : Direction Générale Déléguée aux Jeux Olympiques et aux Grands Evènements (Ville de Marseille)

DIJOP : Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques

EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial

SOLIDEO : Société de Livraison des Ouvrages Olympiques

USPL : Unité de Sécurisation et de Protection du Littoral de la Police Nationale

Article 1 Contexte et gouvernance

Article 1.1 Contexte général

Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique a retenu la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Les Jeux Olympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024.

Marseille accueillera les épreuves olympiques de voile, qui se dérouleront entre le 26 juillet et le 11 août 2024, ainsi que 6 à 7 matches du tournoi olympique de football. Il n'y aura pas d'épreuve des Jeux Paralympiques à Marseille.

Les épreuves de voile se dérouleront sur 10 supports différents. Parmi eux, 2 nouveaux supports sont évoqués, et seront confirmés fin 2020 : le kiteboard et la course au large sur bateaux habitables.

Les épreuves olympiques génèreront la venue sur le territoire marseillais d'environ 600 athlètes (voile et football), accompagnés des personnels d'encadrement des équipes internationales (coachs, staff médical, directeurs techniques des équipes, représentants des différentes fédérations internationales de voile et de football), des organisateurs sportifs des épreuves (fédérations internationales, COJO et CIO), de la famille olympique, et des spectateurs des Jeux.

L'organisation d'un événement de cette envergure entraîne la nécessité de préparer et vérifier les infrastructures dédiées aux Jeux Olympiques. Ainsi, il est prévu l'organisation de deux tests events (été 2022 et été 2023). L'objectif de ces tests est à la fois sportif et technique. En effet, pendant ces phases de test le site est occupé par l'organisation de PARIS 2024 ainsi que par les différentes équipes présentes pour l'évènement temporaire.

Article 1.2 Organisation de la Gouvernance Nationale

L'État français est garant de la bonne tenue des Jeux Olympiques de 2024 auprès du Comité International Olympique (CIO). Il est représenté dans les instances d'organisation et de supervision décrites ci-dessous, PARIS 2024 et la SOLIDEO.

Un Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) est chargé de coordonner les actions des différents ministères concernés par le dossier olympique.

Les aspects sécurité et sûreté sont coordonnés au niveau national par la CNSJ (Coordination Nationale de la Sécurité des Jeux), rattachée au Ministre de l'Intérieur.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) PARIS 2024 est l'association chargée de l'organisation et du bon déroulé des Jeux en 2024.

PARIS 2024 est l'interlocuteur du Comité International Olympique (CIO) ainsi que des fédérations internationales (concernant la voile, la fédération internationale de voile est la World Sailing).

PARIS 2024 est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations temporaires qui seront nécessaires sur les différents sites.

La Ville de Marseille est membre du conseil d'administration de PARIS 2024.

La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), responsable de la bonne livraison des ouvrages olympiques pérennes, du respect des coûts, des délais et des ambitions olympiques, notamment environnementales.

La SOLIDEO assure la supervision des études et travaux des infrastructures olympiques pérennes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage. La SOLIDEO est également en charge de l'héritage post Jeux.

La Ville de Marseille et la SOLIDEO sont liées contractuellement par une convention d'études (juin 2018) et une convention financière (décembre 2018) portant sur la Marina olympique.

La Ville de Marseille, la SOLIDEO et PARIS 2024 sont liées par une convention d'objectifs (septembre 2019), portant sur la Marina olympique.

La Ville de Marseille est membre du Conseil d'Administration de la SOLIDEO.

Article 1.3 Organisation Locale de la Conduite de Projet

La Ville de Marseille est l'interlocuteur local des instances nationales sur le dossier des Jeux Olympiques.

La Direction Générale Déléguée aux Jeux Olympiques et aux Grands Évènements (DGDJOGE) de la Ville de Marseille est chargée du pilotage et de la coordination des services opérationnels de la ville de Marseille sur les différents aspects du projet olympique. Elle assure également l'ensemble des interfaces nécessaires au projet avec les autres maîtres d'ouvrages identifiés dont les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 1.4 Pilotage et supervision de la mission

Maître d'ouvrage

La Direction Générale Déléguée aux Jeux Olympiques et Grands Évènements (DGDJOGE) de la Ville de Marseille est le maître d'ouvrage des études et missions objets de la présente consultation.

Services associés

Plusieurs services de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, seront associés aux études à réaliser par le prestataire. Les données d'entrée de la mission seront issues de ces différents services. Les données de sortie de la mission pourront être transmises par la DGDJOGE à l'ensemble de ces services.

Article 2 Infrastructures et aménagements réalisés pour l'accueil des épreuves olympiques à Marseille - Sites Olympiques

Le déroulement des Jeux Olympiques à Marseille impacte plusieurs sites de Marseille.

Le tableau suivant présente l'ensemble des projets connus à ce jour, le site correspondant et le MOA.

Site	Opération	Type	MOA
Roucas Blanc	Marina Olympique – Travaux terrestres	Pérenne	Ville de Marseille - DGAVE
Roucas Blanc	Marina Olympique – Village Réhabilitation bâtiment Ville	Pérenne	Ville de Marseille - DGAVE
Roucas Blanc	Marina Olympique – Village Aménagements de l'hôtel NHow	Temporaire	PARIS 2024
Roucas Blanc	Marina Olympique – Village Bâtiment d'hébergement provisoire	Temporaire	PARIS 2024
Roucas Blanc	Marina Olympique – Travaux maritimes	Pérenne	Ville de Marseille - DGAMCS
Roucas Blanc	Travaux giratoire	Pérenne	Métropole AMP - DAEP
Roucas Blanc	Travaux réseaux pluvial et sanitaire	Pérenne	Métropole AMP - DEAP
Roucas Blanc	Zone containers	Temporaire	-
Roucas Blanc / Corniche	Espace spectateurs	Temporaire	Paris 2024
J4	« Live site »	Temporaire	Paris 2024
Stade vélodrome		Temporaire	Paris 2024
Ville	Mise en accessibilité des stations de métro	Pérenne	Métropole AMP
Rade Sud	Ronds de course	Temporaire	Paris 2024

Tableau 1 - Liste des opérations

Le travail de synthèse demandé dans le cadre de la présente consultation concerne toutes les opérations du site du Roucas Blanc (opérations pérennes ou temporaires).

Les autres opérations qui sont plus isolées sur le territoire ne nécessitent pas à ce jour de travail de synthèse.

Les opérations concernées par le travail de synthèse demandé sont décrites dans les paragraphes suivants.

Article 2.1 Opérations sur le site du Roucas Blanc

Les opérations du site du Roucas Blanc sont localisées sur le schéma suivant.



Figure 1 – Localisation schématique des opérations Roucas Blanc

Article 2.1.1 - La Marina Olympique – Travaux terrestre

La Marina Olympique se situe sur le site du Roucas Blanc, 2 Promenade Georges Pompidou, dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille.

Des installations municipales (école de voile, ateliers et bureaux), le Pôle France de Voile, une unité de surveillance du littoral de la Police Nationale, ainsi que deux propriétaires privés, l'hôtel NHow et le Club nautique La Pelle, sont actuellement installés sur son pourtour.

La Marina est délimitée sur sa partie sud par le Parc balnéaire du Prado.

Afin de répondre au cahier des charges du Comité International Olympique, la Marina Olympique doit proposer les fonctions suivantes :

- Accueil, stockage, préparation et mise à l'eau de 212 bateaux et 62 planches à voile pour les compétiteurs, et de 100 à 120 embarcations complémentaires nécessaires à la sécurité, aux jurys et aux médias ;
- Accueil de 350 athlètes olympiques et de leurs accompagnants dans des vestiaires, sanitaires, espaces médicaux et zones de repos ;
- Espaces de réunion, restauration, logistique, et services (sécurité, contrôle anti-dopage) ;
- Zone médias (salle réservée à la presse, salles de conférences, etc.)

Le projet d'organisation de la future Marina Olympique est également étudié pour répondre aux besoins d'évolution du site, et aux fonctions qui y seront implantées après 2024 :

- Un centre municipal de voile ;
- Des locaux administratifs et techniques pour les services municipaux ;
- Le Pôle France de la Fédération Française de Voile ;
- Les locaux de l'Unité de Sécurisation et de Protection du Littoral de la Police Nationale (USPL) ;
- Les locaux du Parc National des Calanques.

Le projet de Marina Olympique est un projet pérenne, qui proposera l'ensemble des fonctions attendues par le CIO et par PARIS 2024.

Les travaux feront l'objet de deux phases de livraison : une première livraison du site en configuration JO et une seconde livraison dite « héritage » en 2025.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille, par la Direction de l'architecture (DGAVE).

L'opération fait l'objet d'une consultation de conception réalisation. Le titulaire doit être désigné à l'été 2020.

Article 2.1.2 - Marina Olympique – Travaux village

Tout site de compétition à plus d'une heure et/ou de 50 km du Village Olympique principal situé en Seine Saint Denis doit proposer un Village Olympique. Un village olympique comprenant environ 525 lits sera donc réalisé à Marseille. Ce village est constitué des hébergements situés dans l'hôtel NHow, d'un complément d'hébergement réalisé sur la partie nord du bassin (au 2 promenade Georges Pompidou) sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille (cet hébergement demeurera après les Jeux), et d'installations temporaires mises en place en 2024 par le COJO.

Les travaux de réhabilitation d'un bâtiment municipal, pour former le complément d'hébergement nécessaire feront l'objet de deux phases de livraison : une première livraison du site en configuration JO et une seconde livraison dite « héritage » en 2025.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille, par la Direction de l'architecture (DGAVE).

Le programme de l'opération est actuellement en cours d'étude.

Article 2.1.3 - Marina Olympique – Travaux maritimes

Cette opération concerne les travaux maritimes à réaliser au niveau du bassin du Roucas Blanc. Ces travaux portent essentiellement sur les objectifs suivants :

- Protection du trait de côté selon la définition du DPM et sans réduire la largeur de la passe existante.
- Augmentation de la surface d'évolution exploitable du bassin.
- Création d'un cheminement continu sur le pourtour du bassin.
- Comblement de darses existantes pour agrandissement du terre-plein.
- Relocalisation de la station d'avitaillement.

Les travaux feront l'objet d'une unique phase de livraison préalable aux Jeux Olympiques.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille, par la Direction de la mer (DGAMCS).

Le maître d'œuvre a été désigné en mars 2020. Les études sont en cours.

Article 2.1.4 - Carrefour Giratoire

L'opération consiste à créer un accès à la future Marina Olympique et à améliorer le croisement des flux de véhicules entre la promenade Pompidou et la rue du Commandant Rolland.

L'opération intègre également des zones de dépose-minute et de stationnement pour les cars qui desserviront le site. Le projet s'étend sur environ 4500m².

Les travaux feront l'objet d'une unique phase de livraison préalable aux Jeux Olympiques.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction de l'Aménagement de l'Espace Public (DAEP).

Le programme est achevé. Les études démarreront après désignation du maître d'œuvre (la consultation a été lancée au printemps 2020).

Article 2.1.5 - Les travaux sur réseaux pluvial et sanitaire

Les travaux sur le réseau pluvial comprennent :

- La création d'un nouveau réseau pluvial le long de la promenade Pompidou
- La mise en place d'un ouvrage de traitement qualitatif des eaux pluviales sur le site de la Marina.

Le site de la base nautique est grevé d'une servitude non aedificandi due à la présence de 4 buses de 1 m de diamètre et de l'ouvrage existant de traitement qualitatif des eaux pluviales. L'optimisation du traitement qualitatif sur ce secteur a été pensée en utilisant cette zone réservée à la gestion des eaux pluviales.

Ledit ouvrage se compose d'un dégrillage équipé d'un by-pass et d'un volume de rétention.

Au-delà du piégeage des macro-déchets, il permettra d'une part d'abattre une partie des matières en suspensions et des organismes pathogènes qu'elles transportent et d'autre part, de retenir un volume plus important des premières eaux de pluies avant rejet dans le milieu.

L'ensemble de ces travaux portant sur les réseaux pluvial et sanitaire seront livrés préalablement aux Jeux Olympiques.

L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP).

Le programme est achevé. Les études démarreront après désignation du maître d'œuvre (la consultation doit être lancée au printemps 2020).

Article 2.1.6 - La zone containers

Une des particularités des épreuves de voile est l'organisation d'une zone technique dédiée au stockage des containers des équipes. Ces containers servent généralement à trois fonctions :

- Transport et stockage du matériel des athlètes et des entraîneurs (embarcations, gréements, équipements techniques...).
- Atelier pour la maintenance du matériel.
- Base de vie, pour le confort, la récupération et l'isolement des athlètes.

A ce jour, il est prévu 80 containers (2 par nation). La superficie correspondante est estimée à 8 000 m² environ.

Il est envisagé de positionner cette zone containers au droit des parkings P1 et P1bis ainsi que sur une partie des espaces enherbés du parc balnéaire qui les jouxtent.

Cet aménagement sera temporaire. Toutefois, il devra être également opérationnel pour les Test Event à l'été 2022 et l'été 2023.

La maîtrise d'ouvrage, le périmètre et les modalités de réalisation de l'opération ne sont pas arrêtés à ce jour.

Des interfaces avec le projet de la Marina et le giratoire seront cependant inévitables.

Article 2.2 Les opérations prévues hors site du Roucas Blanc

Article 2.2.1 - Les zones de course

Situées en Rade Sud de Marseille, à proximité immédiate de la Marina, les zones de course sont les zones d'exclusion de toute navigation, au sein desquelles se déroulent les parcours des épreuves olympiques.

La Rade Sud a été choisie en raison de ses bonnes conditions de vent et météo, indispensables à la qualité sportive des épreuves, et de l'excellente visibilité des compétitions que permettent son littoral et la Corniche Kennedy.

L'organisation des épreuves olympiques, telle qu'envisagée à ce jour, nécessite la mise en place d'au-moins 5 ronds de course, dont :

- 1 rond de 1,5 mile nautique ;
- 3 ronds de 1,2 mile nautique ;
- 1 rond de 0,9 mile nautique pour la course final dite « medal race ».

Pendant le déroulement des épreuves olympiques en mer, ces ronds de course seront interdits à toute navigation (plaisance, navettes, pêche, navigation commerciale) par des arrêtés de la Préfecture Maritime.

La matérialisation des parcours nautiques est traditionnellement réalisée à l'intérieur de ces zones par la pose de bouées sur corps morts. La Ville de Marseille envisage, si de tels dispositifs sont fiables et homologués, de remplacer ce système par des bouées autopositionnables, autonomes et sans ancrage sur les fonds marins.

La localisation des ronds de course indiquée sur le document ci-après est indicative, et pourra être modifiée jusqu'en 2024 à la lumière des résultats des événements tests des Jeux Olympiques, et à la demande de World Sailing.

et de vente de produits dérivés seront également présents sur ce site, ainsi que le village des partenaires.

Il s'agira d'un aménagement temporaire à la charge de Paris 2024.

Article 2.2.5 - Zone de départ de la course au large

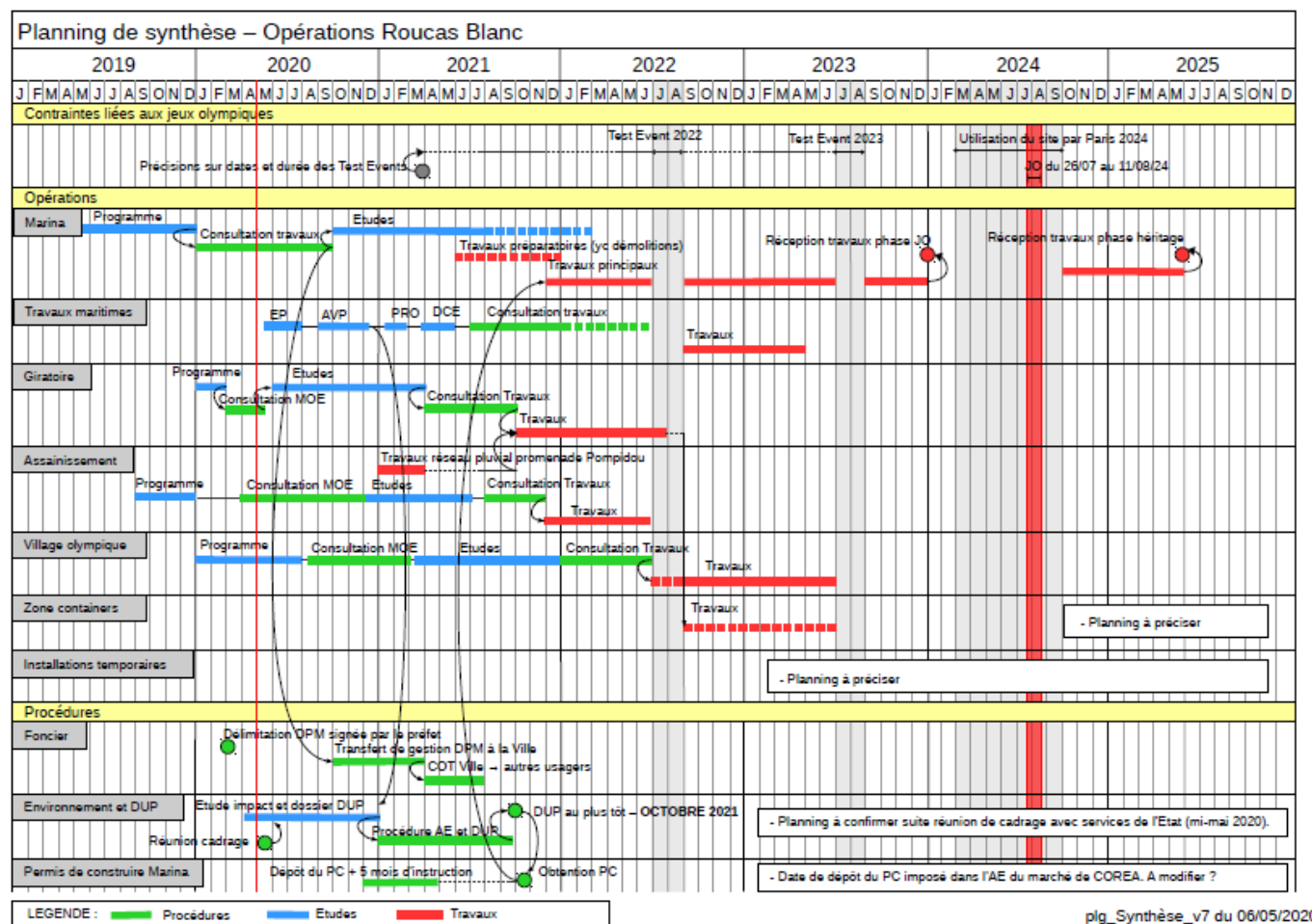
Dans le cas où l'épreuve de course au large serait confirmée par le CIO en fin d'année 2020, un parcours maritime encore inconnu, reliant vraisemblablement Marseille à la Corse, sera effectué par des athlètes sur des bateaux habitables. La zone de départ et les aménagements associés seront précisés après confirmation de l'épreuve.

Article 2.2.6 - Mise en accessibilité des stations de métro

La Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé la mise en accessibilité des stations de métro Castellane, Vieux Port, La Rose, Timone, Jules Guesde et Rond-Point du Prado pour des mises en service d'ici les jeux de 2024.

Article 3 Calendrier des opérations

Le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant.



Article 4 Attendus de la mission

Ce paragraphe présente de façon générale les attendus de la mission. Les détails de chaque prix sont précisés dans le BPU.

Article 4.1 Objet de la mission

La mission consiste à accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation d'un travail de synthèse graphique des différents projets liés aux Jeux Olympiques à Marseille.

Le périmètre d'étude se limite aux opérations du Roucas Blanc sur lesquelles de nombreuses interfaces devront être gérées. La forme du marché à bon de commande permettra la prise en compte de projets additionnels situés sur le site ou sur d'autres sites si cela s'avérerait nécessaire.

Les données issues de la présente mission seront utilisées pour assurer une bonne gestion des interfaces techniques entre les différents projets.

Les prestations comprennent à la fois la production de documents graphiques et leur analyse pour accompagner le maître d'ouvrage dans un pilotage efficace des opérations concernées.

Article 4.2 Documents graphiques

Plans de synthèse

Des plans de synthèse devront être réalisés pour les deux phases de livraison :

- Un plan de synthèse pour la configuration JO 2024
- Un plan de synthèse pour la phase « héritage » correspondant à la configuration post-JO.

Il pourra également être demandé des plans correspondant aux phases temporaires pendant les tests Events à l'été 2022 et à l'été 2023.

Pour certaines opérations pérennes les phases Jeux Olympiques et héritage sont identiques (travaux maritimes, réseaux, giratoire). Les modifications entre la phase JO et la phase héritage concerneront principalement l'opération Marina (travaux terrestres), le village olympique, les travaux de voirie et de réseaux, la zone containers et de façon plus globale l'ensemble des aménagements temporaires.

Comme présenté dans les paragraphes précédents et sur le calendrier de synthèse, les différentes opérations avancent en parallèle. Les données d'entrée seront transmises de façon échelonnée et des mises à jour régulières de ces données d'entrée seront transmises au fur et à mesure de l'avancement des différents dossiers.

Coupes et détails

En plus des plans de synthèse décrits ci-dessus, le titulaire devra produire des coupes et des plans de détails concernant des points sensibles d'interactions entre projets, ou pour donner à voir un risque de conflit identifié ou avéré.

Mission réseaux

Les données d'entrée relatives aux différents réseaux seront transmises au titulaire. Un relevé particulier a déjà été réalisé sur le périmètre de la Marina.

Le travail du titulaire devra permettre :

- De reporter sur les plans de synthèse l'ensemble des réseaux identifiés,
- De mettre en évidence les éventuels défauts de données d'entrée sur les repérages réseaux.

Dans le cadre de la présente mission, le titulaire devra identifier les zones ou type de réseau qui ne seraient pas recensés. Le titulaire établira, le cas échéant, un plan qui servira de base pour la consultation d'une mission portant sur un complément de détection de réseaux à réaliser dans le cadre des différentes opérations relatives à l'organisation des Jeux Olympiques à Marseille.

Article 4.3 Avis sur les dossiers d'études

Le titulaire pourra être sollicité pour des avis écrits portant sur les dossiers d'études des différentes opérations pré-citées. Le planning prévisionnel transmis permettra au titulaire d'apprécier les dates auxquelles il pourrait être sollicité sur les différents dossiers.

L'avis du titulaire portera principalement sur les sujets relatifs aux interfaces avec les autres opérations, l'identification de points de conflit et la proposition de solutions.

NB : la résolution des situations de conflits reste à la charge des maîtres d'œuvre et/ou entreprises concernées.

Article 4.4 Participation aux réunions

Différents types de réunions sont organisés de façon régulière dans le cadre du pilotage global des projets liés aux jeux olympiques.

Certaines réunions seront organisées à l'initiative du titulaire.

Le titulaire pourra également être invité à participer ponctuellement aux réunions régulières de projet.

Article 4.4.1 - Réunions de synthèse à la charge du titulaire

Le titulaire organisera autant que de besoin des réunions de synthèse entre les différents maîtres d'ouvrage. Il aura en charge l'organisation (choix des participants et définition de l'ordre du jour), l'animation et la restitution de ces réunions.

Article 4.4.2 - Réunions de coordination des maîtres d'ouvrage

La DGDJOGE organise des réunions mensuelles de coordination des maîtres d'ouvrage. Ces réunions ont pour objet de partager avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage l'avancement des différentes opérations. Ces réunions sont également l'occasion de faire des présentations sur certains sujets transverses (sécurité, communication...).

Le titulaire pourra être convié à participer ponctuellement à ces réunions pour information ou présentation de son travail.

Article 4.4.3 - Revues de projet

Les revues de projet sont des réunions mensuelles de suivi, organisées à l'initiative de la SOLIDEO, en présence de la Ville de Marseille et de Paris 2024.

Ces réunions sont organisées par alternance à Paris et Marseille.

Le titulaire pourra être convié à participer ponctuellement à ces réunions (à Marseille) pour information ou présentation de son travail.

Article 5 Données d'entrée

Les plans en donnée d'entrée seront transmis au format .dwg.

A noter que l'opération Marina, partie travaux terrestres, est réalisée en BIM. Les livrables de ce marché seront remis au format natif BIM et IFC version 2x3. Les plans pourront être exportés en dwg. Il est possible que ces données d'entrée nécessitent un temps de nettoyage avant de pouvoir être utilisées. Le titulaire tiendra compte de cette particularité dans le chiffrage de ses prestations.

A l'automne 2020, les données prévisionnelles qui seront transmises au titulaire du marché pour le démarrage de sa prestation sont les suivantes :

- Dossier APS marina, travaux terrestres (dossier d'offre)
- Dossier EP des travaux maritimes
- Dossier étude de faisabilité du village olympique
- Etude de faisabilité des aménagements temporaires PARIS 2024 sur le Parc balnéaire du Prado
- Plans des réseaux

Article 6 Données de sortie

Article 6.1 Format numérique

Les documents (graphiques ou écrits), objets de la présente mission, attendus de la part du titulaire seront au format .dwg et .pdf.

Les livrables transmis par le titulaire s'entendent mis en forme avec cartouche qualité, légende et échelle.

Article 6.2 Format papier

Des rendus papier sont prévus dans les différents prix.

Toutefois, dans une logique d'économie des ressources, et afin d'optimiser les tirages demandés et de n'imprimer réellement que les quantités nécessaires, le maître d'ouvrage précisera selon les livrables si les rendus papier sont effectivement nécessaires ou pas.

A défaut, le titulaire devra obtenir la confirmation de façon systématique par le maître d'ouvrage que les tirages papier sont nécessaires.